

culture enjeu

LES CRÉATEURS
L'ARGENT
LE PUBLIC

www.cultureenjeu.ch

N°63 • SEPTEMBRE 2019

Les îles romandes ont-elles une culture commune ?





Édito

Le théorème romand : être sans exister

Par Frédéric Gonseth, rédacteur en chef par interim

1 La Suisse romande n'est pas une province (à la française), une région (à la belge), un Etat (à l'allemande), un canton (à la suisse). La Suisse romande n'est née d'aucune loi. Elle tient sa radio-télévision d'une loi (LRTV) nationale et son seul quotidien (Le Temps) d'un éditeur germano-alsacien. Seule peut-être la Loterie, issue d'un accord entre cantons romands, est née romande, même si depuis lors, il a fallu la placer sous la protection d'une loi fédérale et de la Constitution. La Suisse romande n'existe pas.

2 Et pourtant, vu de Zurich, Coire, Lugano, il existe un Welschland. Et même vue de Paris, existe - parfois - une Suisse francophone. Il n'y a finalement que pour les Romands que la Suisse romande n'existe pas. Ces mêmes Romands qui poussent des hauts cris chaque fois que se fait sentir, dans le sport, l'économie, la politique ou la culture, le besoin d'affirmer l'originalité d'une démarche qui n'est ni française, ni simplement « suisse ».

3 L'ombre du clocher plane sur l'Esprit romand. La culture comme l'école et la police est affaire cantonale, et même plus encore, communale. Les cantons apprécient tellement les prérogatives que leur accorde le fédéralisme qu'ils craignent comme la peste un supracantonisme, ou tout simplement un régionalisme romand qui viendrait faire bloc, - à la catalane -, donc se montrer potentiellement hostile à l'« idée suisse », et risquerait d'envenimer les rapports avec la majorité alsacienne.

4 Sous ce clocher, on trait en paix. Mais voilà que surgit la fanfare des chercheurs, des entrepreneurs, des artistes. Tintamarre ! Ils veulent « exister » chez leurs grands voisins, à l'échelle continentale, mondiale ! Ils veulent placer leurs inventions, leurs livres ou leurs films sur un marché mondialisé ! Et là où il faudrait une rampe de missiles, la commune - (même Genève), le canton - (même

Genève), ne leur offrent qu'une échelle de verger, en guise de citerne financière, qu'un arrosoir. Dès lors, les artistes se surprennent à souhaiter que les moyens publics et les critères d'aide soient coordonnés avec le reste de la Suisse, mais surtout ajoutés à ceux des cantons qui ont les mêmes obstacles à franchir : les cantons « romands ». La Suisse romande renaît de leurs ambitions communes (*Christine Salvadé, p. 5*).

5 Il y a donc une Suisse romande de la recherche et de la culture qui n'ose dire son nom. Sommée de prouver que l'étage supracantonnel ne produit que des œuvres de superqualité qui n'auraient pas vu le jour à un étage cantonal (*Christophe Gallaz, p. 7*). Elle reste non moins suspectée de favoriser des constructions artificielles, hors-sol, tellement calibrées sur les échanges internationaux qu'elles en négligent les artistes locaux (*Joël Aguet, p. 14*). Elle demeure néanmoins appréciée pour la circulation sanguine qu'elle facilite à l'intérieur du territoire romand (*Corinne Jaquiéry en entretien avec Thierry Luisier, p. 8*), et adulée par les cinéastes qui ressentent ce territoire comme leur plus petit dénominateur commun, en-dessous duquel le cinéma suisse francophone n'existerait tout simplement pas (*Gérard Ruey en entretien avec Frédéric Gonseth, p. 12*).

6 La Suisse romande peut être sans exister. La preuve par les arts visuels : les manifestations à l'échelle romande se multiplient et oublient de donner aux artistes leurs moyens d'existence (*Alexandre Lanz, p. 10*). La preuve par les médias : depuis la disparition de L'Hebdo en janvier 2017 la place de la culture dans les médias n'a cessé de se restreindre, et si notre journal consacré aux relations de la culture avec ceux qui la font et ceux qui en bénéficient survit aussi bien après quinze ans d'existence, il ne peut néanmoins suffire à combler un vide qui se creuse de plus en plus (*Chantal Tauxe, p. 20*). ■ FG

SOMMAIRE

Septembre 2019 - n°63

DOSSIER

Une culture de taille romande ?

Quand les cantons romands collaborent pour le bien de leur culture	5
Au-delà des territoires	7
La culture romande existe, la FRAS l'a rencontrée	8
Les salaires de l'art	10
L'intégration romande la plus avancée : le cinéma	12
Les artistes romands sont-ils perdants ?	14

DOSSIER

La Confédération dans la guerre des plateformes

La Confédération affronte Netflix & co	16
L'argent de la 5G compensera certains de ses dégâts culturels	17
Commentaire Des pas vers une fondation suisse des médias	19

IDÉES & DÉBATS

Vademecum pour les années à venir	20
Le paradoxe de l'égalité des chances à l'école	21
Naissance de la Cinémathèque suisse	22
Pratique du droit d'auteur	24
Impressum	24
La LORO Soutient...	25

Une culture de taille romande ?

La culture romande est-elle plus que l'addition des cultures cantonales ? Quels sont les domaines dans lesquels les efforts de production et de diffusion à l'échelle romande sont les plus fructueux ?

Sans prétendre être exhaustif, notre dossier donne la parole à quelques-uns des acteurs majeurs des arts de la scène et du cinéma.

L'enjeu est important: il faut être très motivé pour financer un étage supracantonal quand les ressources locales s'avèrent modestes voire insuffisantes. Détourner des moyens communaux et cantonaux vers l'étage romand est pourtant souvent la seule manière de faire face aux nouvelles exigences d'un public et donc d'un marché culturel dont les références se mondialisent à vitesse grand V. C'est particulièrement le cas dans l'audiovisuel, mais aussi dans les arts de la scène, la formation musicale, l'édition ou la médiation culturelle. Coordonner, faire circuler les spectacles et les films c'est déjà un pas, mais il faut de plus en plus penser la politique culturelle des communes, des cantons et de la Confédération en incluant la dimension romande.



Quand les cantons romands collaborent pour le bien de leur culture

Par Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture de la République et Canton du Jura, membre de la Conférence des chef.fe.s de service et délégué.e.s aux affaires culturelles de Suisse romande (CDAC).

La culture romande n'existe pas. Pas plus que l'écrivain romand, l'artiste romand, la cinéaste romande. «Parle-t-on de peinture romande pour Auberjonois? de cinéma romand pour Goretta? de musique romande pour Binet? Rousseau, Mme de Staël, Albert Cohen ou Nicolas Bouvier sont-ils des écrivains romands? C'est quoi, un écrivain romand?» s'interrogeait récemment Sergio Belluz dans *Le Temps*. L'auteur cherchait à en finir avec la littérature romande. Tuer le père Ramuz. Et il n'est pas seul.

Il ne faut pas confondre culture romande et coopération culturelle. Unifier, non. S'unir, oui.

Ce parricide identitaire n'est en rien suicidaire. Il ne faut pas confondre culture romande et coopération culturelle. Unifier, non. S'unir, oui. C'est-à-dire collaborer pour durer. C'est en effet à réunir leurs efforts sans perdre leur âme que travaillent les cantons romands, pour le bien d'une culture diversifiée et renforcée.

Reprenons. Les principales aides publiques aux acteurs et projets culturels viennent des cantons et des villes. Les critères d'octroi sont spécifiques à chaque canton ou chaque ville, se ressemblent sans être similaires, se complètent par volonté, se recourent par hasard, dans

l'esprit respectueux du fédéralisme. L'origine des acteurs est presque toujours déterminante. Dans la plupart des domaines, la Confédération apporte des aides subsidiaires selon ses propres critères. A ces deux échelons s'ajoute en Suisse romande un échelon intercantonal. Une sorte d'HarmoS culturel, pour établir un parallèle avec le domaine de la formation. Et ce n'est pas une comparaison prise au hasard puisque les dispositifs communs d'aide à la culture sont en majorité le fruit des réflexions de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Plus précisément, ils sont développés au sein de la Conférence des chefs de services et délégués aux affaires culturelles des cantons romands et de la Berne francophone (CDAC). En une décennie, les services culturels des cantons romands ont acquis une grande expérience dans la coopération culturelle. A tel point qu'ils sont appelés actuellement à faire valoir leur expérience auprès de l'ensemble des cantons suisses.

Mais que sont-ils, ces outils romands enviés ?

Mais que sont-ils, ces outils romands enviés? Cineforum par exemple, la Fondation romande pour le cinéma créée en 2011 par Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud et les villes de Genève et Lausanne. Ou le concours »

«Label + romand arts de la scène», qui favorise tous les deux ans la production de projets ambitieux susceptibles d'être programmés et diffusés largement en Suisse et à l'étranger. Dans le domaine de la musique, les cantons romands ont mandaté en 2016 la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) pour la création d'un fonds pour le développement d'un projet musical professionnel, appelé «Musique +». Côté édition, les cantons attribuent un soutien concerté et subsidiaire au développement de l'édition et de la promotion du livre en Suisse romande: «Livre +» achève ainsi sa première période de trois ans et sera soumis à une évaluation pour la suite. Autre exemple de coopération romande, la carte «20 ans 100 francs». Créé en 2012, cet abonnement d'accès destiné aux jeunes pour de nombreux événements culturels était valable uniquement sur sol valaisan. Sur l'impulsion de la CDAC et de l'association 20 ans 100 francs, sa validité a été étendue dès 2018 à Fribourg, Jura, Neuchâtel et à la Berne francophone.

Ces dispositifs d'aide et d'accès à la culture regroupent des partenaires parfois différents. Généralement, l'apport financier du canton partenaire est calculé en proportion de sa population. La diversité des formes de coopération est due à l'histoire de chacun de ces dispositifs, mais aussi au besoin de chaque domaine et de chaque partenaire.

En bref, la collaboration culturelle romande, c'est:

1) Renforcer la diffusion

Dans leur grande majorité, les aides communes visent une meilleure diffusion des œuvres, dans et au-delà du territoire romand. Par exemple, Livre + soutien l'édition d'œuvres littéraires existantes permettant de toucher un nouveau public ou d'élargir le périmètre géographique d'une manifestation de promotion du livre et de la lecture. Label + donne les moyens à une production scénique d'être programmée dans plusieurs théâtres professionnels, en Suisse et à l'étranger. Musique + consolide des projets émergents et renforce leur chance de rayonnement.

2) Rentabiliser les aides cantonales

Cette préoccupation de la diffusion des œuvres complète celle de l'aide à la création, souvent dispensée par les cantons isolément. Les aides supracantonales donnent le «+» indispensable qui permet aux cantons, aux villes et à tout autre soutien des chances de voir leurs efforts prolongés et leur investissement récompensé.

3) S'adapter au mode de création

La mobilité des artistes s'est accélérée. Il est toujours plus difficile de déterminer le canton d'origine des compagnies de théâtre ou des groupes de musique composés d'artistes de diverses origines. Ce phénomène est d'ailleurs une conséquence des outils de formation conçus au niveau romand, comme La Manufacture,

qui encourage les étudiants des arts de la scène d'horizons différents à envisager des projets communs dès la sortie de l'école. Qui les finance? Les fonds communs sont plus adaptés que les aides cantonales et favorisent l'échange entre acteurs du monde culturel.

4) Accéder au marché national et international

Seul, chaque canton ne peut faire accéder durablement la production de ses artistes à un niveau supracantonale. L'effort conjoint des cantons permet aux œuvres d'atteindre un marché économique plus large.

5) Provoquer un effet levier

Un projet soutenu par tous les cantons romands ou une partie d'entre eux a davantage de chances d'être soutenu également par d'autres instances, Confédération ou fondations privées. L'exemple est particulièrement éloquent avec Cinéforum, dont les aides aux productions cinématographiques renforcent le soutien déjà obtenu auprès de la Confédération ou de la télévision.

Si les cantons romands ont à cœur de maintenir et de renforcer leur solidarité, et ce malgré des budgets serrés, un nombre de demandes de soutien toujours plus important et une tentation au repli cantonal préoccupante, c'est donc qu'ils reconnaissent à la coopération ces nombreux avantages. ■ CS

Les arts vivants plus souvent sur vos écrans

Un nouvel outil à l'échelle romande va permettre chaque année aux cinéastes romands et à la télévision RTS alliés aux sociétés d'auteur (SSA et Suissimage) de donner à 6 spectacles romands une deuxième vie sur l'écran, et une troisième dans les archives audiovisuelles. A l'initiative du producteur genevois David Rihs, avec l'appui de ses collègues réunis dans l'AROPA, une association vient d'être créée dans le but de doter d'un montant de départ de 50'000 CHF les projets de «captation créative» de spectacles ayant tourné sur les scènes romandes, dans tous les arts de la scène (sauf l'humour et la musique classique). L'ambition est de faciliter la

rencontre artistique entre un(e) cinéaste et des auteurs(trices) de la scène qui se proposent ensemble de «recréer» un spectacle en lui donnant une forme audiovisuelle innovante et attractive.

Pour David Rihs, «cela valorise à la fois le travail des professionnels de l'audiovisuel et ceux de la scène. Il faut parvenir à «marier» ces deux tribus. Chacune ayant ses modes de faire et de financement... ce n'est pas le moindre des défis, mais c'est aussi ce qui rend l'entreprise intéressante et nécessaire.»

L'association DSAL (De la Scène A L'écran), présidée par Denis Rabaglia (réalisateur et président de la SSA) gère les fonds, mais c'est Philippa de Roten et son équipe à la RTS qui choisissent les projets.

«Aucun montant ne provient de fonds existants, c'est du financement «neuf» pour la branche, et nous continuons à

chercher des compléments», précise David Rihs. Un appel d'offres a été lancé cet été par la RTS. Un aide-mémoire et un contrat modèle à l'intention des producteurs audiovisuels, des autrices et auteurs, ainsi que des autres intervenants sont en ligne sur le site de la SSA. ■ FG



Image: captation du spectacle de Martin Zimmermann produit (avant le nouveau fonds) par David Rihs de PointProd pour la RTS avec l'appui du CNC, de la LoRo Genève et de la SSA.

Au-delà des territoires

Par Christophe Gallaz

S'interroger sur l'importance et le rayonnement de la culture en Suisse romande selon qu'elle est qualifiée de locale ou de supracantonale, voilà qui nous fait d'abord songer au sport. Au football, par exemple. Rien ne change en effet, au royaume du ballon rond, entre un derby faisant s'affronter deux équipes villageoises et le match opposant deux nations — à la condition que rayonnent aussi vivement, à la faveur de ces deux batailles, l'engagement des joueurs et leur pouvoir d'émerveillement.

Autrement dit, ce qui compte est l'intensité des événements respectivement culturels et footballistiques, et la justesse, en termes de gestes et de tactiques, qu'ils proposent à l'attention des spectateurs. À partir de là, je propose une distinction possible entre deux types de cultures. La verticale et l'horizontale. La verticale étant à mes yeux l'idéale : celle qui nous permet de lier notre expérience quotidienne aux références des arts, et de rejoindre par le haut ce qui transcende ces arts, de manière à travailler nos tremblements face à l'Autre, notre terreur de la mort ou notre ignorance de l'éternité.

Mais telle qu'elle prédomine de nos jours, la culture est très peu verticale. Elle est même massivement horizontale, en se manifestant dans notre existence quotidienne comme un flux constant de références artistiques et de cotes séculières mises à défiler sur les circuits de notre agenda, au hasard de la rumeur mondaine et des mementos publiés dans la presse. De telle sorte que ma compétence de consommateur culturel est moins façonnée par des bouleversements intimes que par des miroitements parfaitement scénographiés.

Sous l'effet de la culture horizontale, mon savoir-faire se transforme, en effet. Il fait de moi celui qui sait déambuler avec habileté dans les programmes, façonner ses pratiques en fonction des guides saluant les spectacles ou les expositions à ne pas rater, et dirige ses applaudissements vers ce qui les attire déjà. Et ne s'arrête jamais, bien sûr. Ainsi me constitué-je une identité moins subversive ou révolutionnaire que compatible avec les courants de la culture bienséante et sponsorisée.

Il en résulte, à l'échelle collective, un glissement des cerveaux vers l'insensibilité. Il en résulte même l'apparition d'un vrai système, comme si nous devenions tous des techniciens du repérage culturel le plus froid — tant nous résistons aux pou-

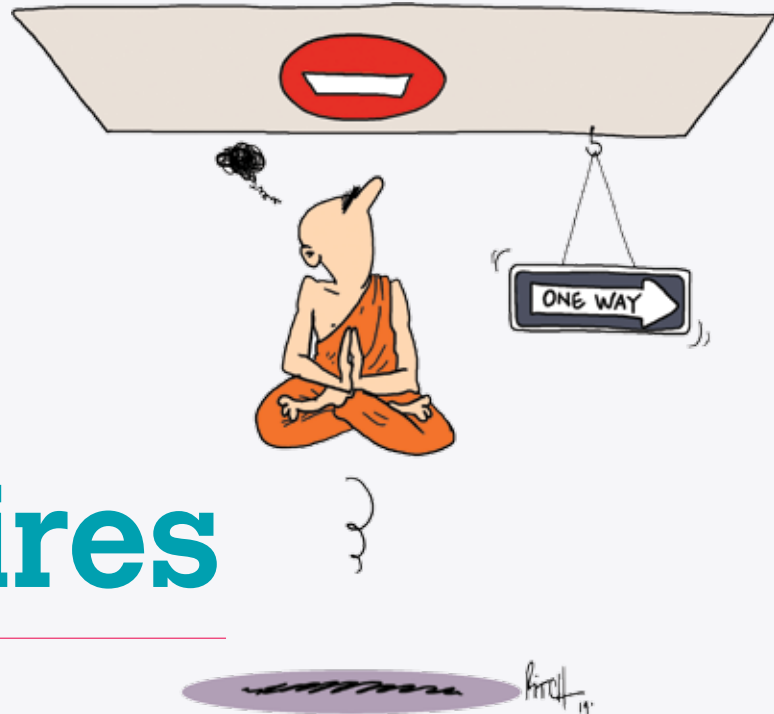
voirs transformateurs de l'affect et graduons techniquement les œuvres et les auteurs, cran par cran, ou plutôt case par case dûment étiquetées. Au point de dire nécessairement de la dernière œuvre de David Cronenberg qu'elle est géniale, de l'avant-dernier film d'Alain Cavalier qu'il a tout pour être culte, et du prochain métrage de Pedro Almodóvar qu'il sera provocant sur le mode humaniste.

Il en résulte ceci : cette culture-là, je parle de l'horizontale par opposition à la verticale, concourt à l'ordre économique et politique institué. Non seulement elle ne le conteste pas mais l'entretient et le garantit, voire le promeut à la manière d'une collaboratrice élégante. D'où ce syndrome généralisé de l'inertie poétique qu'on observe au sein des foules actuelles — où je ne vois pas que quiconque tisse le moindre lien entre la violence d'un Thomas Bernhard et les conditions de sa sujétion professionnelle journalière, la musique saturnienne d'un Mozart et son angoisse diffuse, ou les coqs enchantés d'un Brancusi et ses desirs d'une « vraie vie ».

La question de savoir si la culture romande « existe », n'a de sens que dans la perspective d'une discussion portant sur les stratégies ou les finances utiles à son essor.

C'est pourquoi la question de savoir si la culture romande « existe », qui est le thème du dossier traité dans ces pages, n'a de sens que dans la perspective d'une discussion portant sur les stratégies ou les finances utiles à son essor. Pas d'une discussion traitant de sa qualité.

Si l'on peut concevoir en effet des identités sociales ou comportementales caractéristiques de nos cantons francophones observés cas par cas, et qui s'agrègeraient pour constituer une identité sociale et comportementale romande moyenne face au paysage alémanique, ce n'est pas dans les caractéristiques de la culture. Celle-ci transcende son lieu de provenance à la condition d'être verticale : elle est alors, miraculeusement, de partout et de n'importe où. Mais dès lors qu'elle s'affaisse à l'horizontale, elle est de nulle part et n'est rien. ■ CG



La culture romande existe, la FRAS l'a rencontrée

Par Corinne Jaquiéry

En 2017, le Pool de théâtres romands et l'Union des Théâtres Romands (UTR) créaient la Fédération romande des Arts de la scène (FRAS) affirmant un désir d'actions romandes. Son secrétaire général Thierry Luisier confirme des synergies sous une même identité.

Depuis deux ans, les scènes de Suisse romandes sont unies pour mieux défendre les intérêts des publics et de la profession au niveau régional et national. Plus de cinquante théâtres implantés dans tous les cantons romands représentent ainsi près d'un million de spectateurs avec quelques 6000 représentations. Une force culturelle romande essentielle pour assurer une meilleure visibilité politique aux théâtres subventionnés et participer à l'amélioration constante des conditions de travail des artistes et des structures. Thierry Luisier, lui-même ancien directeur du Théâtre Benno Besson à Yverdon, aujourd'hui secrétaire général de la FRAS, milite depuis longtemps pour une culture à dimension romande. Interview.

CultureEnJeu : La culture romande existe-t-elle vraiment ?

Thierry Luisier : Elle existe à l'évidence. Personnellement, je me bats depuis trente ans pour un espace culturel romand visant à faire exploser les frontières cantonales. Lausanne et Genève notamment sont pratiquement des cantons avec un grand poids économique au niveau culturel. Avec un tout petit territoire de 2 millions d'habitants où il y a énormément

d'activités culturelles proposées, nous devons absolument réfléchir au niveau romand. Ces prochaines années, même si les structures sont différentes, la Suisse alémanique suivra, elle aussi, la tendance qui est de travailler davantage au projet comme cela se fait déjà pour les arts de la scène en Suisse romande. La production et la diffusion en Suisse devront être pensées autrement.

CE : Comment est née votre « conscience » culturelle romande ?

TL : Lorsque j'étais administrateur d'une compagnie de danse (ndlr. La Cie Philippe Saire), je me suis rendu compte que notre territoire ne pouvait se limiter au canton de Vaud et encore moins à la Suisse romande. Philippe Saire est un chorégraphe qui a envie de tourner en Europe et ailleurs dans le monde parce que le marché de la danse est par nature sans barrières linguistiques. La diffusion se dessine au-delà des frontières quelles qu'elles soient. Pour le théâtre en revanche, le public est avant tout local, mais si une pièce est montée en coproduction entre le théâtre et la compagnie, il faut faire circuler l'œuvre pour qu'elle puisse perdurer en Suisse romande, si ce n'est au-delà.



Thierry Luisier

(1963) Secrétaire général de la Fédération Romande des Arts de la Scène, qui réunit une cinquantaine de Théâtres et festivals, depuis octobre 2017. Il est secrétaire général de la commission romande de diffusion des spectacles CORODIS pendant dix ans et travaille pour divers metteurs en scène et chorégraphes romands. Il travaille quatre ans en tant que directeur administratif du Théâtre du Passage à Neuchâtel, puis directeur du Théâtre Benno Besson à Yverdon-les-Bains.

LES TOURNÉES ROMANDES



CE: Vous avez fondé et développé de nombreux projets de formation et d'information dans le cadre de l'association romande technique organisation spectacle ARTOS et avez été secrétaire général de la commission romande de diffusion des spectacles CORODIS pendant dix ans. Au fond vos envies de synergie viennent de loin ?

TL: Oui, à l'époque j'avais pu constater qu'énormément de productions se créaient à Lausanne ou à Genève, mais qu'elles ne tournaient pas ensuite en

Suisse romande. Il fallait stimuler leur envie de sortir de ces deux grands pôles tout en les aidant financièrement. Quant à Artos, j'ai incité les directeurs techniques des lieux de spectacle à ouvrir leur carnet d'adresses de techniciens. Nous avons édité un annuaire qui a vraiment favorisé la circulation des intermittents du milieu de la technique. Puis nous avons mis en place des formations qui puissent donner à chacun les mêmes références professionnelles.

CE: Que souhaiteriez-vous aujourd'hui pouvoir mettre en place ?

TL: Un Office de la culture romand car quand on veut réaliser quelque chose

dans le domaine des arts de la scène, c'est toujours un effort de réfléchir et de se battre au niveau romand parce qu'il n'y a pas de structure politique romande. Le soutien qu'une compagnie de théâtre peut trouver est d'abord communal, puis par subsidiarité cantonal. Malgré tout, la culture romande a toujours existé. Il n'y a pas de projet culturel communal qui puisse se réaliser directement ou indirectement sans des soutiens venus d'ailleurs. C'est une vue de l'esprit de croire que cela a existé. Les comédiens, les techniciens ou les metteurs en scène circulent en Suisse romande depuis toujours. ■ CJ

<https://www.lafederation.ch/>

Les salaires de l'art

Par Alexandre Lanz

La rémunération des artistes exposant dans les centres d'art contemporain est une question cruciale à laquelle ces derniers tentent de trouver des réponses en se mobilisant. Car contrairement à l'expression du début d'une idylle, personne ne se nourrit d'amour et d'eau fraîche.

« They say it's love, we say it's unwaged work »

Le slogan coup de poing de la campagne Wages For Wages Against plante le décor en Suisse romande. Soit en français, « Ils disent qu'il s'agit d'amour, nous répondons qu'il s'agit de travail non rémunéré ». Wages For Wages Against, qui signifie littéralement « Salaires pour, salaires contre » soulève bon nombre de questions autour de la rémunération des artistes. Partant du constat pur et dur qu'actuellement, la plupart des organisations d'art ne rémunèrent pas systématiquement les artistes prenant part à leur programmation, le collectif revendique le droit de ces derniers d'être compensés financièrement pour la promotion et la visibilité qu'ils offrent aux centres d'art, en précisant que l'exposition et la ligne supplémentaire sur le CV ne sont pas suffisantes.

Permanence juridique

Basé à Genève, Wages For Wages Against ne fixe pas de frontières aux questions qu'il pose depuis sa campagne initiée en mars 2017. En Suisse, au même titre que la SUIISA pour la musique et ProLitteris pour la littérature, Visarte œuvre juridiquement au service des arts visuels avec sa permanence via hotline. Mais force est de constater que la plupart des artistes ne connaissent pas leurs droits, ou que

partiellement. En conséquence, ils se retrouvent démunis lorsqu'ils doivent accéder à la justice. Partant de ce postulat, une discussion était organisée à Genève en septembre 2018 à l'initiative de Rosa Brux, le collectif d'artistes composé par Clovis Duran, Jeanne Gillard et Nicolas Rivet. Réunis autour de la question : « Où en sommes-nous avec le droit des artistes ? », Rosa Brux et la curatrice indépendante Hélène Mariéthoz invitaient plusieurs acteurs locaux et internationaux à la réflexion. Comme le démontre son premier bilan, le concept de Lab-of-arts visant à la mise en place d'une permanence spécialisée en droit de l'art, a porté ses fruits : « En 6 mois, nous avons obtenu 12 permanences et avons accueilli environ 35 artistes. En termes de disciplines artistiques, il y a eu au départ beaucoup d'artistes visuels », expliquait l'avocat Yaniv Benhamou lors de la rencontre.

Lausanne bouge, toujours !

Les revendications des artistes et curateurs indépendants vont bien au-delà d'une région spécifique et se trament tant aux niveaux communaux, cantonaux que fédéraux des politiques culturelles du pays. Dans son rapport de subventions 2018 publié en mai 2019, le Service de la culture de la Ville de Lausanne rappelle son engagement à hauteur de 21.2% dans le domaine des arts visuels. Soit un peu moins de la moitié de son soutien pour la musique par exemple. « Il est toujours difficile de faire des comparaisons

de cet ordre-là au niveau des pourcentages, observe Michael Kinzer, chef du service de la culture. Globalement, une politique culturelle résulte des particularités d'un territoire, avec certains points forts et des domaines plus développés que d'autres ». Le panorama se caractérise par une activité muséale très forte à Lausanne, tant au niveau communal que cantonal. Toutefois, certains musées cantonaux dont les budgets n'émargent pas de la Ville représentent des débouchés porteurs d'avenir, notamment par le biais de projets comme Plateforme 10. « Nous ne sommes pas plus restrictifs



Michael Kinzer
chef du service de la culture

« Il est toujours difficile de faire des comparaisons de cet ordre-là au niveau des pourcentages. Globalement, une politique culturelle résulte des particularités d'un territoire, avec certains points forts et des domaines plus développés que d'autres. »

dans les arts visuels que dans d'autres domaines, par contre nous avons moins de demandes d'indépendants que dans d'autres secteurs, continue-t-il. D'un point de vue financier, nous sommes conscients de la nécessité de renforcer les soutiens à la scène indépendante. En ce sens, nous



Christian Jelk
vice-président de Visarte Suisse

« Mon objectif est simple, il se calque sur le modèle du Fonds national de la recherche scientifique pour créer un Fonds national de la création artistique. Chaque année, la Confédération soutient directement entre 18'000 et 20'000 chercheurs, ce qui représente une somme énorme! En faisant le tour de la scène des arts visuels en Suisse, nous pourrions soutenir entre 6'000 à 7'000 artistes de cette manière-là»

avons augmenté les budgets depuis deux ans et espérons pouvoir continuer à le faire, autant pour les expositions et publications d'artistes que pour les lieux d'arts indépendants, qui sont évidemment des relais importants pour cette scène-là». La question de la rémunération des artistes visuels existe depuis un moment, sauf que les rencontres avec les lieux d'arts lausannois n'existaient pas auparavant. « Nous avons maintenant eu un certain nombre de discussions sur la situation actuelle et les perspectives futures, que nous sommes en train d'affiner pour une implémentation dès 2020 », conclut Michael Kinzer.

Changement de prisme radical

Si Lausanne affirme sa politique de soutien, reste à voir l'orientation du troisième message culture du Conseil Fédéral pour la période 2021-2024, coïncidant avec la période de législature et dont la consultation court jusqu'au 20 septembre 2019. Dans la continuité de son message culture 2016-2021 qui définissait pour la première fois les trois principaux axes d'action dans sa politique culturelle, à savoir la « participation culturelle », la « cohésion sociale » et la « création et l'innovation », les mesures existantes devraient être développées. Christian Jelk, vice-président

de Visarte Suisse, partage sa vision. Un changement de prisme radical exigeant une nouvelle perception de l'artiste visant à ne plus le considérer comme un producteur, mais comme un chercheur. A terme, cela impliquerait de l'extraire du marché qui le paie pour son produit uniquement. Il explique: « Mon objectif est simple, il se calque sur le modèle du Fonds national de la recherche scientifique pour créer un Fonds national de la création artistique. Chaque année, la Confédération soutient directement entre 18'000 et 20'000 chercheurs, ce qui représente une somme énorme! En faisant le tour de la scène des arts visuels en Suisse, nous pourrions soutenir entre 6'000 à 7'000 artistes de cette manière-là ». Cela concernerait tous les milieux artistiques. « Si on demande à un musicien, un scénographe ou un chorégraphe à quoi ils consacrent leur temps: ils cherchent, souligne Christian Jelk. Ce temps de recherche n'est pas rémunéré, ou uniquement à la mesure du produit dont il est peut-être l'aboutissement, mais pas systématiquement ». Un aspect auquel les artistes visuels sont particulièrement sensibles en Suisse où le droit de suite n'existe pas, ce qui signifie que l'on peut gagner en valeur sans percevoir la plus-value de sa notoriété. ■ AL



L'intégration romande la plus avancée : le cinéma

Frédéric Gonseth s'entretient avec le producteur et secrétaire général de Cinéforum, Gérard Ruey

C'est grâce à l'aide initiale de la Loterie Romande qu'en plusieurs étapes, sur une vingtaine d'années, le cinéma romand a atteint l'âge adulte en se dotant d'un troisième pilier de financement qui regroupe les ressources communales et cantonales et qui est devenu aussi important que ceux de la télévision et de la Confédération.

CEJ: Existait-il une aide cantonale pour un cinéma né de l'aide fédérale dans les années 60 (sous-entendu : avant la naissance de Regio - Cinéforum) ?

Gérard Ruey: Le soutien à la création cinématographique est le seul domaine culturel où la subsidiarité est inversée entre la Confédération et les autres collectivités publiques cantonales et communales. Le rôle principal attribué à la Confédération en ce domaine est en effet inscrit dans la Constitution fédérale. Cette volonté trouvera sa pleine réalité en 1962 lorsqu'est adoptée la Loi sur l'encouragement du cinéma.

Si la télévision suisse, principalement en Suisse romande, va accompagner assez rapidement la création cinématographique indépendante, notamment en soutenant les films du Groupe 5 (Alain Tanner, Claude Goretta, Michel Soutter, Jean-Jacques Lagrange et Jean-Louis Roy), rien de particulièrement manifeste ne se passe du côté des collectivités publiques des cantons et des communes.

Peu à peu néanmoins se mettent en place des soutiens financiers au cinéma au sein des différents services de la culture, tout d'abord à la Ville de Genève, mais également au Canton de Genève ainsi qu'au Canton de Vaud et à la Ville de Lausanne. D'autres entités suivront à une moindre échelle à Neuchâtel, en Valais.

Certains organes de répartition cantonale de la Loterie Romande ouvrent également un guichet pour soutenir des projets de films.

CEJ: Pourquoi a-t-il fallu tout d'abord «soudier» ces aides les unes aux autres (Regio) ?

GR: Comme on peut l'imaginer, le parcours d'un cinéaste et de son producteur pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation d'un projet relevait véritablement du parcours du combattant. Des dizaines de dossiers à présenter à des instances dont les compétences en la matière n'étaient pas ou peu réunies, des procédures divergentes, des expertises souvent peu professionnelles ou dépendant du fait du prince, tout cela pour obtenir de ci de là des montants financiers dérisoires.

Face à cette situation où la dispersion des moyens était la règle, sans répondre de manière efficace aux besoins d'une profession qui doit s'affranchir du régionalisme pour que les œuvres rayonnent au-delà des frontières, la profession s'est mobilisée pour tenter de mieux répondre à la nécessité de monter des financements cohérents, en complémentarité des deux piliers principaux qu'étaient l'OFC et la SSR.

Premier exemple d'une telle évolution, la mutualisation des soutiens financiers du Canton de Vaud, de la Ville de Lausanne et de l'organe de répartition vaudois de la Loterie Romande au sein de la Fondation vaudoise pour le cinéma créée en 1986.

Le vrai bond en avant sera fait en 2000 lors de la création du Fonds Régio. Créé une nouvelle fois à l'initiative de la profession, Fonds Régio recevra dans un premier temps les financements de la Loterie Romande auxquels viendront s'adjoindre ceux de différentes collectivités publiques romandes. Les fonds ainsi recueillis sont

répartis selon un système d'aide automatique complémentaire aux soutiens alloués par la Confédération et la SSR, ceci afin de ne pas ajouter à la trop grande dispersion des aides sélectives locales. Le dispositif de soutien à la production du Fonds REGIO Films permet ainsi de financer correctement les projets romands d'importance nationale. Il accompagne la production romande et en offre un Observatoire statistique très instructif.

CEJ: N'était-ce pas suffisant ? Pourquoi a-t-il fallu carrément «fondre» ces aides cantonales et communales en une seule aide régionale et quels furent les obstacles à surmonter ?

GR: Si la création du Fonds Régio a permis à la création cinématographique et audiovisuelle romande de se développer, nous nous trouvons malgré tout au milieu du gué. En effet de trop nombreuses officines locales avaient encore la main sur les soutiens sélectifs, trop disséminés et mal coordonnés pour offrir un outil efficace dans le domaine de l'audiovisuel. Car à l'échelle d'une région de quelques 2 millions d'habitants, la dispersion des moyens ne permettait pas de mettre sur pied des projets en capacité de répondre à la concurrence nationale voire internationale. De plus, la création en 2005 de la Zürcher Film Stiftung avec une dotation annuelle de CHF 10M. risquait de déséquilibrer le rapport entre Suisse alémanique et Suisse romande en facilitant la production de films outre Sarine.

Face à cet état de fait, il est rapidement apparu aux yeux des professionnels que seule une mutualisation totale des moyens à





Gérard Ruey

Née en 1953, Gérard Ruey a produit depuis les années 80 la plupart des films d'Alain Tanner et de quelques-uns des principaux réalisateurs romands. Associé dans le cadre de CAB Productions à Jean-Louis Porchet, il réussit de prestigieuses coproductions avec la France, autour de réalisateurs comme Claude Chabrol, Krzysztof Kieslowski, Olivier Assayas. En 2015, il succède à Robert Boner comme secrétaire général de la Fondation romande pour le cinéma créée en 2011, sous le nom Cinéforum.

l'échelle romande permettrait de répondre au défi qui leur était lancé. Mais l'affaire était évidemment complexe puisqu'il s'agissait de convaincre un à un les responsables politiques en charge de la culture de renoncer à leurs prérogatives décisionnelles ancrées depuis de nombreuses années au sein des administrations respectives. Grâce à un long travail de persuasion et d'explication, en s'appuyant sur les données statistiques récoltées par Fonds Regio, un groupe de sherpas de la profession a réussi peu à peu à avoir l'oreille attentive de quelques chefs de départements cantonaux et des villes de Genève et Lausanne. De nombreux allers-retours furent ensuite nécessaires entre les diverses instances concernées pour aboutir le 26 mai 2011 à la signature de l'Acte constitutif de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum) dotée d'un financement annuel de CHF 10M. réparti entre les Cantons romands, les deux villes et la Loterie Romande selon une clé de répartition savamment orchestrée. Car si l'objectif premier était bien le soutien à la création audiovisuelle romande indépendante, chaque entité voulait pouvoir mesurer à l'échelon local l'impact que son engagement générerait.

CEJ: D'autres aides régionales en Suisse et ailleurs en Europe ont-elles servi de modèle ?

GR: A vrai dire, il n'existait aucun modèle de ce type d'institution regroupant les efforts de

diverses collectivités publiques souveraines. La création de Cinéforum marque donc une étape nouvelle dans les relations intercantionales dans le domaine de la culture. Tout était à inventer, même si, en ce qui concerne les mécanismes de soutien, nous avons pu nous inspirer de quelques exemples existants, notamment français.

CEJ: Aujourd'hui, après plus de vingt ans d'aide régionale romande, quelle est l'utilité de cette instance ? Ses limites ? Ses défauts ?

GR: Il est évident que la mise en place du Fonds Regio, puis de la Fondation romande pour le cinéma a été déterminante pour le développement de la création audiovisuelle romande. Mais on se doit d'ajouter que cela ne se serait pas fait de manière aussi forte sans l'étroite relation de confiance que la RTS a établie au cours de ces mêmes années avec la profession romande.

À la demande de la CDAC, une étude qualitative a été réalisée en 2017 par la société indépendante Evalure. Le rapport qui en découle confirme la pertinence du fonctionnement de Cinéforum, de ses mécanismes de soutien et de son rôle majeur pour la création audiovisuelle romande.

Mais la structure reste fragile : elle dépend entièrement de la bonne volonté des responsables politiques en charge de la culture

à l'échelon cantonal. Nous avons toutefois bon espoir que ceux-ci continueront à bâtir sur les fondations qu'avaient réalisées avec enthousiasme leurs prédécesseurs.

Jamais la demande en contenus audiovisuels n'a été aussi importante à l'échelle globale. Notre défi est donc de permettre aux créateurs d'ici, porteurs de notre culture et de nos spécificités, de continuer à faire entendre leur voix.

Avec le développement du numérique, de nouvelles formes d'écriture voient le jour, de nouveaux modes de consommation se développent. Grâce aux filières de formation (HEAD, ECAL), chaque année de nouveaux talents arrivent sur le marché. Pour y répondre, il est évident que l'enveloppe budgétaire actuelle sera rapidement insuffisante. Il conviendra donc de tenter de l'élargir quelque peu sur la part du soutien culturel. Et de la compléter par la création d'un fonds économique incitatif à l'instar de ce qui se fait dans toutes les régions d'Europe, qui attirent des productions par des mécanismes de cash rebates liés aux dépenses effectuées en région.

Et, last but not least, il faudra trouver des stratégies innovantes pour améliorer la circulation des œuvres et leur accessibilité à un large public dans un environnement en pleine mutation. ■ CT



Les artistes romands sont-ils perdants ?

Par Joël Aguet

Les caisses de pension viennent de lancer un gros pavé en révélant l'état critique dans lequel se trouve actuellement le monde du spectacle romand. Le constat est accablant. Les artistes en général et les principaux acteurs au devant de nos scènes, gens du spectacle, comédiennes et comédiens en particulier sont depuis trop d'années en déshérence. Que s'est-il passé ? Depuis le milieu du XX^e siècle pourtant, les gens de théâtre qui résident dans ce coin de pays ont été constamment la source et la force principale d'une authentique création qui permettait à cette « province qui n'en est pas une » selon la formule ramuzienne, de ne pas l'être non plus en ce qui concernait l'art de la représentation. Qu'est-ce qui a détruit cela ? Par quel enchaînement d'impéritie et d'aveuglement ? Depuis trop longtemps sans doute, on remarque un abaissement insensé de la « limite d'âge » après laquelle les artistes de la scène ne semblent plus pris en considération. La « date de péremption » semble avoisiner de plus en plus la fin de la trentaine. L'emballage fou vers un « jeunisme » exacerbé ne fait évidemment pas l'affaire du milieu théâtral, mais plutôt de ceux qui fourbissent cette surenchère. Tout le système semble organisé pour épuiser puis jeter au plus vite les « fous » qui se lancent dans ce métier. La vieille idée réactionnaire : « Ça leur passera, lorsqu'ils seront devenus un peu adultes ! ils en viendront aux choses sérieuses et seront enfin utiles... » est en pleine démonstration de son pouvoir de nuisance et en dit beaucoup sur le grave état de régression politique dans lequel nous nous trouvons depuis quelques décennies.

Alors quoi ? Il n'y aurait plus d'avenir ici pour un art de la représentation ni une expression théâtrale authentique et de valeur ? C'est certainement le cas en l'état, avec le système actuellement en place, où l'administration de la culture artistique reproduit ses propres schémas administratifs et de gestion sans laisser de place ni de choix aux artistes.

Ce système fonctionne pourtant uniquement grâce aux créateurs, mais les relègue au rang de marchandise sans cesse menacée de

moins-value parce qu'on pourra toujours prétendre que l'herbe du voisin est plus verte et que les spectacles moins coûteux qui poussent comme des champignons partout ailleurs sont plus intéressants et « parlent » davantage et sont plus « rares », donc forcément plus distinctifs. Les élites dirigeantes de chaque pays, surtout ceux mal développés culturellement, ont toujours besoin de se distinguer en sélectionnant ces apports-là.

Bien sûr, il y a des exceptions heureuses, des îlots ou oasis où il reste possible aux artistes de créer du bonheur avec leur spectacle. Et pourtant, même là, les conditions se détériorent et le nombre de représentations possibles se réduit drastiquement tant la nécessité de survivre pousse à la surenchère de groupes et de productions.

Pour les tenants des politiques culturelles, pas d'autre échappatoire à cette spirale vers le trop peu et le trop petit – chaque artiste étant poussé à devenir lui-même sa propre micro-entreprise amenant une saturation mortifère – qu'un changement de paradigme et au passage d'une politique de l'offre à une autre de la demande.

Pour les artistes de la scène en revanche, quelle option demeure ouverte aujourd'hui s'ils veulent persister à vivre ici de leur métier ? Il ne leur reste sans doute plus guère qu'à réussir ce qu'ils ne sont pratiquement jamais parvenus à faire ou si rarement et brièvement : trouver comment mieux s'unir pour se défendre. Une belle réussite avait couronné le mouvement de défense des métiers intermittents, auxquels il avait été accordé quelques dérogations qui sauvaient pour un temps leurs possibilités réelles d'obtenir des droits. Ceci gagné, le mouvement s'est dissous et le grignotement des droits a repris et même empiré. Dans une démocratie, si l'on n'est pas cul et chemise avec le pouvoir, il faut avoir la force de représenter sa cause, être capable de se mobiliser et de revendiquer. Sans cela, personne n'est pris au sérieux. Les gens des arts de la scène ont un syndicat, c'est déjà quelque chose. Peut-être qu'une autre force, politique, leur serait aussi nécessaire. À eux de voir. C'est de leur peau qu'il s'agit après tout. ■ JA

BRUNO MANSER – LA VOIX DE LA FORÊT TROPICALE

Niklaus Hilber

au cinéma à partir du 7 novembre 2019



POUR LE CINÉMA SUISSE

SRG SSR

La Confédération dans la guerre des plateformes

Face aux plateformes, la Confédération déclare (un peu) la guerre et se dote de premières armes non négligeables: 1) le « message culture » du conseiller fédéral Alain Berset en consultation en septembre: 2) la « motion Savary » envoyée par le Sénat au gouvernement, qui doit y répondre également en septembre. Néanmoins, pour livrer vraiment bataille aux grands de la numérisation, une arme plus sophistiquée sera nécessaire: 3) un fonds destiné aux médias. Paradoxe: les moyens financiers sont déjà là!

La Confédération affronte Netflix & co

Par Frédéric Gonseth

La Confédération veut contraindre les plateformes d'abonnement à inclure des films suisses et européens dans leur programme ou à payer une taxe pour les financer.

Dans le nouveau plan quadriennal 2021-2024, la part de la Confédération dans le financement public de la culture restera extrêmement modeste: 10,5%. C'est 5% des dépenses globales de la culture, ou 3 pour mille (!) du budget fédéral... Cette « subsidiarité », (le terme fétiche que le ministre Pascal Couchepin aimait bien utiliser comme cache-mi-sère), ne permet évidemment pas (sauf exception: le cinéma) de faire une politique - encore moins une guerre! Néanmoins, le nouveau message culture de l'Office fédéral de la culture amorce quelques mesures, d'autant plus audacieuses qu'elles ne grèvent pas le budget fédéral.

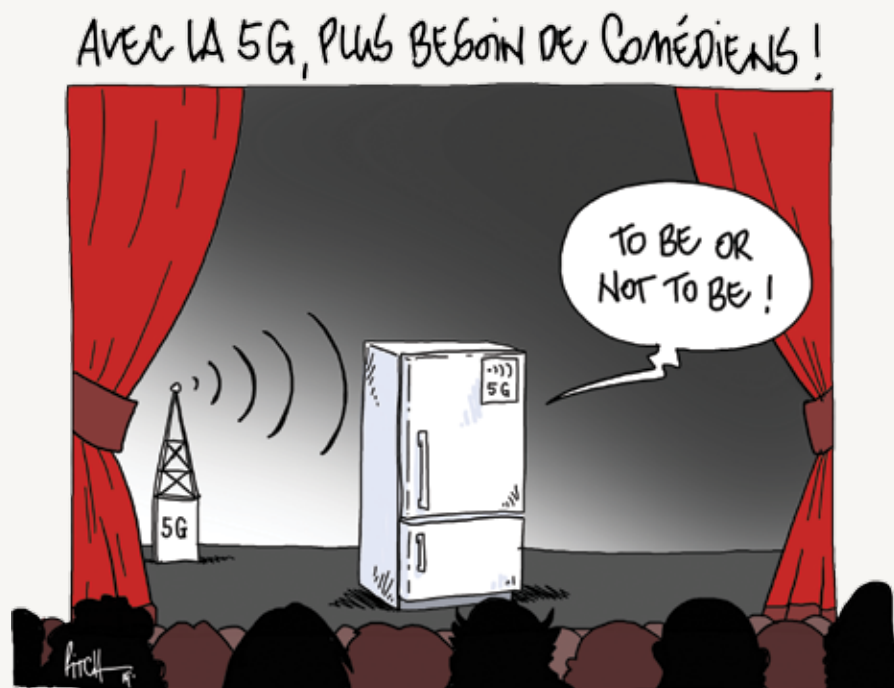
Aux artistes visuels (notre article page 10), sa réponse est encore bien dans la tradition d'un langage fédéral qui ne veut pas avouer son impuissance: « examiner » - « incitation » - « recommandation »:

« Sont examinés des systèmes d'incitation et des recommandations enjoignant aux organisateurs ou institutions de verser aux artistes des honoraires et rémunérations convenables. »

Ce sont les cinéastes qui ont droit aux mesures les plus concrètes, qui sollicitent les grands acteurs multinationaux plutôt que le budget fédéral. Elles visent à contraindre les plateformes d'abonnement (cf notre dossier dans CEJ n° 62) à financer et diffuser des films suisses et européens.

Les fournisseurs de films en ligne (Netflix, etc.) devraient eux aussi être soumis comme les chaînes de télévision à l'obligation de réinvestissement dans la production de films suisses - ou au paiement d'une taxe de 4% de leur chiffre d'affaires, elle aussi réinvestie dans la production. La mesure devrait rapporter (modestement) 6.5 millions par an selon le Conseiller fédéral Alain Berset à Locarno. Les plateformes devraient en outre faire figurer 30% de films européens dans leur catalogue.

La branche du cinéma toute entière regroupée dans la faïtière Ciné suisse salue cette mesure qui alignerait sur ce point la Suisse sur l'Europe et sa directive sur les médias audiovisuels (SMA). Les milieux du cinéma ajoutent: ces plateformes d'abonnement devraient proposer au minimum 20% de films suisses. ■ FG



L'argent de la 5G compensera certains de ses dégâts culturels

Entretien avec **Géraldine Savary** par **Frédéric Gonseth**

La Conseillère aux Etats socialiste vaudoise **Géraldine Savary** a réussi à faire signer par des sénateurs de tous les partis une motion qui propose des solutions pour lutter contre les effets néfastes de la numérisation accélérée de la société par la 5G. Notamment pour financer la numérisation du patrimoine audiovisuel suisse.

CEJ: Géraldine, tu soulignes d'un côté qu'il faut se méfier de la 5G pour ses effets non vérifiés sur la santé de la population, et de l'autre, tu proposes de numériser le patrimoine audiovisuel grâce à l'argent des licences 5G octroyées par la Confédération ?

Géraldine Savary: Il faut vraiment séparer les deux démarches. J'ai été une des actrices d'une motion contre l'extension des périmètres des antennes, des périmètres des zones non ionisantes parce que je trouvais qu'on n'avait pas assez d'informations et d'assurance concernant les risques pour notre santé. Mais l'argent perçu par la Confédération pour l'octroi des fréquences 5G aux opérateurs de téléphonie a déjà

été versé. Il faut éviter que cet argent passe dans les caisses de la Confédération par ailleurs très bien remplies. Mais ce n'est pas de ma part une manière de soutenir la 5G, il s'agit de souligner qu'il y a une double responsabilité: celle de la collectivité face aux dangers éventuels de la 5G, d'une part, mais aussi celle de la collectivité face aux effets de la digitalisation de la société que la 5G va encore accélérer, d'autre part.

Une sorte de principe pollueur = payeur ?

GS: On pourrait dire ça comme ça. En outre, la 5G va d'abord profiter aux grandes entreprises, elle bénéficiera en tout cas maintenant très peu aux citoyennes aux citoyens. A terme sans doute oui. Mais pas pour le moment.

Combien a rapporté la vente de ces licences 5G ?

GS: Ma motion propose d'affecter ce montant, qui est de 340 millions environ, à des tâches liées à la digitalisation de notre société, qui digitalise beaucoup de choses sauf notre patrimoine, par exemple cinématographique, qui devient invisible sur ses anciens supports. Numériser tous les films de Suisse coûte très cher. Je propose donc un fonds pour le numérique qui permette à certains secteurs économiques et surtout culturels de ne pas passer à côté de cette révolution numérique.

Cette motion a-t-elle de réelles chances d'être mise en œuvre ? »

GS: Les conseillères et conseillers fédéraux en charge de ce dossier me semblent ouverts à l'idée d'un fonds financé par les recettes de la 5G. Mais ils confirment que cela nécessite la création d'une base légale. D'où cette motion, qui demande de créer une loi spéciale pour la création de ce fonds, dont une partie doit servir à la numérisation du patrimoine cinématographique. Pour cela, j'ai eu le soutien de Cinésuisse (faitière de toute la branche du cinéma, présidée par mon collègue au Conseil national Mathias Aebischer) et de Cinéforum, (en la personne de son président mon ami conseiller national Jacques-André Maire). Préciser dans la motion la liste des bénéficiaires du fonds a fait tiquer certains de mes collègues au Conseil des États. J'ai néanmoins eu le soutien de 2-3 membres de chaque parti. Le Conseil fédéral y répondra en septembre. Et si le Conseil fédéral accepte la motion et décide d'aller vite, ça peut prendre une année, une année et demie...

Un temps étonnamment court à l'échelle suisse, non ?

GS: Attention, quelle que soit la réponse du Conseil fédéral, il faut encore que la motion passe le cap du Conseil national. Ce n'est pas gagné. Mais mon texte suggère d'autres bénéficiaires de ce fonds, comme par exemple les médias électroniques.

J'étais étonné que tu obtiennes un aussi large soutien à cette question du nécessaire rééquilibrage de la société digitale.

GS: Il y a un groupe de travail de l'administration fédérale qui travaille sur la question aujourd'hui. Mais ça avance très lentement alors que les progrès technologiques s'imposent sans attendre. On avance sur une vague de numérisation qui modifie de fond en comble la société. Le parlement est bien conscient qu'il y a nécessité d'agir.

Tu n'es pas handicapée en tant que Suisse romande pour lancer une idée comme ça ?

GS: On verra... Mais au Conseil des États, si vous voulez construire une décision, ça dépend surtout du travail que vous effectuez. Si vous êtes dans les mêmes commissions parlementaires comme c'est mon cas depuis douze ans, avec les mêmes parlementaires, vos collègues savent que sur certains sujets, ils peuvent vraiment travailler avec vous. Sur la question de l'aide aux médias, par exemple, j'ai travaillé avec un collègue du PDC pour proposer des solutions d'aide indirecte qui correspondent aux bases constitutionnelle et légales.

Sur les médias, ta motion touche donc la question de la redevance qui va être perçue en trop ?

DE L'ARGENT POUR FORMER DES JOURNALISTES



GS: La 5G est une recette exceptionnelle et unique. Tout autre bien sûr est la question de la redevance radio-TV, d'un montant actuel de 360 CHF. Le montant de la redevance qui est affecté à la SSR est plafonné à 1,2 milliard, 1,3 avec les concessions radios-TV locales. On peut d'ores et déjà prévoir que les sommes perçues à la fin de l'année seront supérieures au plafond prévu par le Conseil fédéral.

Mon idée est d'inclure, dans la loi radiotv, la possibilité d'affecter une partie de l'excédent de la redevance pour l'aide à la distribution de journaux.

Qu'en pensent les principaux concernés ?

GS: Les associations d'éditeurs comme Médiassuisse-Schweizer Medien souhaitent pouvoir bénéficier d'un renforcement du soutien fédéral à la distribution de journaux. On les comprend. D'une part ces montants ont diminué année après année. Dans le même temps, les tarifs postaux ont augmenté et le nombre d'abonnés a diminué. Une spirale dangereuse, qui menace véritablement la survie des journaux papiers, et qui freine les éditeurs dans leur stratégie de développement de l'online.

Une aide indirecte à la distribution de journaux est donc une réponse pragmatique à la crise que traverse la presse. Elle permet d'alléger les coûts de l'information papier, et si les éditeurs investissent cet argent ainsi gagné, de développer une offre online.

Dans ce sens-là, les acteurs de la branche, mais aussi la conseillère fédérale en charge du dossier souhaiteraient avancer vite et par conséquent privilégient plutôt une aide indirecte à la presse, par le biais des tarifs

postaux, financée par le budget ordinaire de la Confédération.

Ma proposition est sans doute un peu plus compliquée à mettre en œuvre, peut-être aussi moins susceptible de rallier tous les fronts. Mais à terme, c'est à mes yeux la voie la plus prometteuse: faire de la redevance non pas seulement une redevance pour la SSR/SRG et les télévisions et radios privées concessionnées, mais une redevance médias, pour tous les médias qui proposent des informations de service public. La population y verrait ainsi plus clair.

Les forces actuelles en Suisse dans le domaine des médias sont trop affaiblies pour pouvoir réagir contre les disruptions, les grandes perturbations que la digitalisation mondiale des médias induit en Suisse. La branche du cinéma a donc proposé une fondation suisse des médias, pour que ce ne soit pas la Confédération qui gère cette aide avec tous les dangers d'interventionnisme que cela suppose. La Confédération serait la contributrice avec diverses taxes, le surplus de la redevance, les taxes publicitaires sur Google-Facebook, et les taxes sur Netflix - dans ce dernier cas, tu as vu, c'est maintenant un projet qui a été repris partiellement dans le message culture de l'OFC...

GS: Complètement d'accord avec toi. La proposition du Message culture du Conseil fédéral va dans la bonne direction.

Et c'est une très bonne chose que le débat s'enclenche.

Mais il faut garder une marge de sécurité, une marge dans l'idée qu'il ne s'agit plus seulement soutenir la SSR, les radios locales etc. mais d'autres mesures comme tu le proposes dans ta motion en faveur d'une loi. L'aide à la formation est déjà prévue, mais la formation à quoi s'il n'y a plus de métier de journaliste ?

GS: L'aide indirecte par la distribution de journaux ne suffit pas, bien sûr. Il faut aussi des moyens pour accompagner de nouveaux projets, en particulier dans le domaine des médias online. Aujourd'hui de belles initiatives naissent, mais leur assise financière est fragile. Je pense à Republik, ou Bon pour la tête ou Heidi.news. A chaque fois, de belles aventures, avec des journalistes de qualité. Nous avons besoin de cette diversité médiatique et la collectivité doit se donner les moyens et en donner à ceux qui ont le courage de se lancer, d'avoir accès à une information diversifiée.

Pour faire le tri dans tout ça, on a l'expérience du cinéma, parce

qu'on est exactement dans cette situation depuis fort longtemps : on a des boîtes assez importantes à côté de toute petites, des débutants, des confirmés, des Tessinois, des Romands, des Suisses allemands... Donc là on a une certaine expertise.

GS: C'est vrai. Une piste serait de créer une vraie fondation, avec laquelle on pourrait financer des projets de lancement. Les cantons, les privés pourraient s'y engager aussi. Parce que les journalistes et les professionnels des médias ne peuvent pas faire un travail indépendant s'ils ne sont pas indépendants financièrement.

Les entreprises de presse sont plus lourdes que des entreprises de production audiovisuelles... ça veut dire que le seuil de viabilité est plus élevé que pour du cinéma.

GS: En tous les cas, un débat sur l'avenir des médias est nécessaire. De réunir les acteurs concernés aussi. Qu'ils profitent des élections fédérales de cet automne pour inscrire ce thème à l'ordre du jour. Si l'argent est là, peut-être que les volontés ne sont pas très loin... ■FG



Géraldine Savary

Née en 1968, formée en sciences politiques et au journalisme, Géraldine Savary devient très tôt une des « locomotives » du parti socialiste vaudois au Conseil national où elle entre à 35 ans, puis au Conseil des Etats, où elle est capable de nouer des alliances bien au-delà de la gauche, durant trois législatures. Membre écoutée de commissions parlementaires sur les médias et la culture, membre de la fondation de la musique Suisa, après l'avoir été de la Fondation vaudoise pour le cinéma, avant que celle-ci ne se fonde dans Cinéforum, le milieu culturel suisse n'a jamais disposé d'une telle experte à un tel niveau. Géraldine Savary ne se représente pas cet automne. Elle a cédé, prématurément, à une campagne de dénigrement en pleine crise de suspicion contre des politiciens romands, qui, en ce qui la concerne, ne se basait que sur des acceptations de faveurs anodines.

commentaire

Des pas vers une fondation suisse des médias

par Frédéric Gonseth, cinéaste, président de Culture EnJeu, membre de Media Forti

Avec sa motion, Géraldine Savary ouvre une brèche. Désormais il n'est pas interdit de rêver que se réalise en Suisse une grande alliance contre les dégâts de la numérisation. Aucun des secteurs des médias ne peut faire face seul aux défis de la numérisation, même pas les grands éditeurs Tamedia et Ringier. Si les médias imprimés, les radio-TV, les médias online, le secteur audiovisuel y compris les salles de cinémas, veulent simplement survivre au-delà de 5 à 10 ans, ils doivent se doter d'une politique culturelle, se concevoir comme un service public diversifié, assumer un soutien de la collectivité, car il en va de la survie de la démocratie dans notre pays.

La motion Savary sur les recettes de la 5G, tout comme les efforts pour affecter une partie du surplus (ce qui reste après versement des parts SSR et radio-TV régionales) de la redevance audiovisuelle, montrent que l'argent est là, moyennant de légères interventions législatives. Sous l'impulsion d'Isabelle Chassot, cheffe de l'Office fédéral de la culture, et de Ivo Kummer, chef de la section cinéma, Alain Berset a même confirmé à Locarno que le gouvernement est prêt à mettre en œuvre de nouvelles mesures envers Netflix et les plateformes de streaming, les fenêtres publicitaires étrangères, etc.

Donc oui, l'argent est là. Ce qui manque ? Un projet concret, facile à concrétiser, impliquant tous les acteurs de la branche, assurant le soutien financier étatique sans que les dirigeants politiques puissent influencer les contenus éditoriaux.

C'est capital. Les récents exemples de Lausanne et d'Yverdon le montrent : quand une commune aide directement un journal (Lausanne-Cités, Le Régional), le public ne peut plus croire à son indépendance. L'aide de la collectivité est devenue indispensable mais elle doit passer par des institutions filtrantes qui devront pouvoir offrir toutes les garanties d'indépendance aux journaux, aux journalistes indépendants, aux sociétés de production audiovisuelles et online qu'elles aideront (sous diverses formes que notre revue a déjà décrites ces dernières années dans le cadre du projet romand « Fijou »). C'est ce que plusieurs associations de la branche médiatique-audiovisuelle suisse, notamment les producteurs de films, appellent de leurs vœux : une « fondation suisse des médias ».

Une telle fondation pourrait combiner des rabais aux abonnés de journaux papier en ciblant les jeunes, les personnes âgées recevant l'aide complémentaire, par exemple par le biais d'un swiss media pass qui leur permettrait de découvrir le journalisme, tout en laissant à chacun le choix du média. D'autres aides sont prévues, comme par exemple le soutien à une plateforme numérique à contenu helvétique capable de résister à la concurrence mondialisée, aux salles de cinéma en fonction de leur programmation, à un Pacte de l'Enquête pour la survie d'un journalisme indépendant. ■FG

Vademecum pour les années à venir

Par Chantal Tauxe

Notre magazine a un rôle unique et indispensable en Suisse romande.
Voici pourquoi et comment il entend le jouer.

Apriori c'est un brillant résultat: ces dernières années en Suisse romande l'offre culturelle a explosé. La richesse est devenue telle qu'en cet été 2019, le Paléo n'a pas vendu ses billets en quelques minutes, alors que la Fête des vigneronns a soldé une partie des siens sur le site qoqa. Dans les débats qui ont suivi sur les raisons et les conséquences de cette surabondance, un point a été peu évoqué: la presse ne parvient plus à relayer l'entier des propositions de spectacles, de festivals et d'activités artistiques. Il ne s'agit pas de dédain, mais d'un manque de moyens. Des titres ont disparu, tels L'Hebdo et Le Matin; la pagination des rubriques culturelles se réduit, comme le nombre de chroniqueurs qui peuvent vivre de leur métier. Bref, si le public ne sait plus où donner de la tête, c'est aussi parce que les prescripteurs journalistiques qui lui permettaient de s'orienter disparaissent. Les rédactions sont affaiblies et donnent moins de visibilité à certaines thématiques.

Dans ce contexte chahuté, CultureEnJeu, dédié aux enjeux culturels est plus que jamais indispensable. Lancé il y a quinze ans, il aborde franchement les questions de financement et de statut des artistes; il nourrit la réflexion du public, il interpelle les décideurs sur leurs choix; il anticipe les tendances; il donne à voir les coulisses, la fabrication de la culture, ici en Suisse et en Suisse romande en particulier.

Dans ce sens, il est un média de combat, qui assume de défendre les artistes, mais aussi, par principe, la qualité et la diversité de la presse, de plus en plus mises en péril. Car, parmi les droits inaliénables des individus, la liberté d'expression et la liberté de la presse sont sœurs.

Sur cette ligne éditoriale, CultureEnJeu est seul de son espèce. Sa légitimité incontestable ne saurait lui épargner une certaine adaptation aux défis de l'époque. Imprimé sur papier, quatre fois l'an, le journal doit mieux se déclinier sur le web et les réseaux sociaux. Une rénovation de son site est en cours. Elle permettra de valoriser les contenus et les contributions de l'équipe de passionné-e-s qui composent sa rédaction.



Le débat d'idées auquel CultureEnJeu est si attaché continuera à vivre dans les pages, mais il sera aussi organisé dans différents lieux de Suisse romande. C'est le paradoxe de notre temps: à côté de cette discussion ininterrompue, mais parfois abrupte et caricaturale, que constituent les réseaux sociaux, les gens apprécient encore plus qu'avant la possibilité de se rencontrer «pour de vrai» et d'expérimenter l'échange tout en nuances et en respect d'arguments.

En partant à la rencontre de ses publics, CultureEnJeu pourra nouer des partenariats avec différentes institutions culturelles, il leur apportera les compétences de ses rédacteurs en termes de débats là où elles augmenteront sa visibilité. Le magazine fortifiera ainsi son impact et le nombre de ses abonnés, sans lesquels une équipe, aussi engagée soit-elle, ne peut produire une revue et enrichir un site internet.

Que les choses soient dites clairement: CultureEnJeu a besoin de nouveaux financements pour continuer à vivre. La publicité comme les soutiens se font volages. La fascination pour les réseaux sociaux fait oublier à d'aucuns que le travail de qualité et de longue haleine, comme sa diffusion, ont des coûts.

Enfin, CultureEnJeu gardera une perspective romande et encouragera le décloisonnement mental, là où tant d'autres se résignent à un pays replié sur lui-même. Les artistes comme les journalistes ont cette conviction en commun: il faut sans relâche dégager l'horizon, bousculer la perspective. Car le débat ne peut s'enfermer ni dans des chapelles ni dans un découpage institutionnel qui ne correspond plus aux pratiques actuelles.

L'affirmation romande est trop souvent vue comme anti-alémanique, elle est pourtant le synonyme du lien profond - et premier - entre cantons et populations francophones. La langue française a forgé notre identité de Suisses minoritaires mais ouverts au monde, et de citoyens extrêmement soucieux de ne pas dépendre des autres pour exprimer nos points de vue et notre créativité propre. ■ CT

LES ÉLÈVES PRIVÉS DE THÉÂTRE ?



Le paradoxe de l'égalité des chances à l'école

Par Corinne Jaquiéry

Un arrêt du Tribunal fédéral renforce le caractère obligatoire de la gratuité de l'école. Sous couvert d'équité, l'accès à la culture pour tous risque au contraire d'être plus difficile.

En décembre 2017, un arrêt du Tribunal fédéral a réaffirmé la prescription de gratuité de l'école obligatoire pour tous et interdit de faire appel aux parents pour le moindre financement d'achat de livres ou de sorties hormis les frais de bouche (80 francs par semaine). Cette décision motivée par le souci d'améliorer l'ascenseur social pourrait à l'inverse défavoriser de nombreux enfants. Ils n'auront plus accès à des activités culturelles que leurs parents ne leur offrent pas, soit pour des raisons financières, soit par désintérêt ou par manque de temps. Si des mesures ne sont pas prises à l'avenir par les autorités politiques et scolaires de chaque canton, certains élèves pourraient se voir totalement privés de théâtre.

A l'image d'autres cantons, Vaud se positionne face à cet arrêt. Cesla Amarelle, conseillère d'État chargée de la formation, a déjà annoncé la gratuité du matériel scolaire pour la prochaine rentrée, mais comme le canton de Fribourg, ce sont les communes qui doivent assumer les camps et autres sorties culturelles. A Genève, son homologue Anne Emery-Torracinta a mis en place la totale gratuité des activités lors du temps d'école. Hors de ces heures, les élèves plus âgés paient 10 francs au maximum de leur poche pour des sorties au théâtre en soirée. «C'est une phase test lors de laquelle nous allons voir si le budget estimé pour les sorties, 400 000 francs environ, sera suffisant», indiquait au *Courrier* Gabriella Della Vecchia, conseillère culturelle pour le Département.

Mission civique

S'appuyant sur de l'article 19 de la Constitution fédérale qui garantit un enseignement de base suffisant et gratuit, le fameux arrêt du Tribunal fédéral vise aussi l'égalité des chances dans la formation. Or l'application stricte de la gratuité totale de l'école risque au contraire d'augmenter les risques d'inégalité des chances. Une enseignante de l'Est vaudois en est persuadée. «Puisque toutes les activités sportives et culturelles vont être financées par les communes, je crains que les activités culturelles, telles les sorties au

théâtre, soient les grandes oubliées. La plupart des élèves du secondaire I – entre 12 et 15 ans - vont au théâtre pour la première fois avec l'école, leurs parents n'ayant pas pour habitude d'y aller», se désole cette passionnée de culture qui aime la transmettre. «Si le canton n'incite pas les communes à soutenir la culture, le pire est à craindre.»

A Rolle, Marice-Claire Mermoud, directrice du Casino-Théâtre avoue un certain désarroi face à cette nouvelle situation pour accueillir des représentations scolaires. «Pour l'instant, c'est nous qui avons levé des fonds pour permettre aux élèves du secondaire de Enjeu (Enfance & Jeunesse), l'Association intercommunale de Rolle et Environs, de voir au moins un spectacle par année. Cela me semble essentiel, mais je ne sais pas si je vais pouvoir le faire cette année. Quant aux élèves du primaire, la participation d'Enjeu a été revue la baisse. Pour l'instant, l'avenir est très flou. Il dépend beaucoup de la volonté des acteurs impliqués, notamment des enseignants qui tiennent ou pas à emmener les élèves au théâtre.»

La directrice du Petit Théâtre à Lausanne, Sophie Gardaz, met elle aussi en exergue la pugnacité nécessaire pour organiser des sorties théâtrales quand on est enseignante ou enseignant à La Vallée de Joux ou à Château-d'Oex. «Une représentation a failli être annulée par un établissement situé à la campagne. Les responsables des activités culturelles voulaient créer un électrochoc et montrer à quel point cet arrêt pouvait avoir un impact sur l'accès à la culture pour les enfants. Heureusement, une jeune stagiaire a pris les choses en mains et s'est battue pour venir.» Très fréquenté par des classes venues des quatre coins du canton, le Petit Théâtre pourrait souffrir des coûts élevés des transports. «Nous avons des gens qui viennent vraiment de loin. Ils profitent de la journée dans la capitale pour aller au théâtre ou au musée. Quand je pose la question de savoir qui vient pour la première fois au théâtre? une forêt de mains se lève. C'est une mission civique que de les initier au théâtre.» ■ CJ

Lire aussi *Le Courrier* du 12.4.19.



René Favre (1921-2003).



Claude Emery (1922-1993)

Naissance de la Cinémathèque suisse

Par Hervé Dumont, directeur de la Cinémathèque suisse de 1996 à 2008

Le 6 septembre sera inauguré le nouvel espace muséal du Centre de recherche et d'archivage de la Cinémathèque suisse à Penthaz près de Lausanne. Une occasion de revenir sur les circonstances incroyables et méconnues des tout premiers pas de cette institution... avant l'ère Buache.

Pourquoi la Cinémathèque suisse se trouve-t-elle à Lausanne? L'histoire est peu connue. Tout a commencé à la Sihlpost à Zurich en 1941, où deux stagiaires romands se découvrent une passion commune pour le septième art. Le premier est un Neuchâtelois, Claude Emery (1922-1993), l'autre un Vaudois, René Favre (1921-2003). Tous deux sont militants de gauche inscrits au P.O.P., dévotement de Malraux et de Claudel, auditeurs à l'Université libre de Zurich. «Exilés» sur les rives de la Limmat, ils passent leurs après-midis au cinéma, au rythme de trois films par jour, car les postiers assignés au triage des lettres travaillent de nuit et les journées sont libres. De retour à Lausanne et de plus en plus assoiffés de pellicule, Emery et Favre subissent un premier choc lorsqu'ils font, en automne

1945, la connaissance d'Henri Langlois, le légendaire directeur de la Cinémathèque française, qui présente au Palais de Rumine une exposition intitulée «Images du cinéma français»: Méliès, René Clair, Le Chien andalou de Buñuel... Langlois les encourage vivement à fonder un ciné-club. Grâce à l'entremise indispensable des Archives Suisses du Film à Bâle, créées en novembre 1943 et unique institution du pays autorisée à importer des films anciens, Emery, Favre et leurs camarades co-fondateurs peuvent désormais montrer à Lausanne des grands classiques dont les copies proviennent de Paris, de Milan, de Turin, de Bruxelles.

Entre-temps, Favre a quitté la Poste pour devenir fonctionnaire à la Direction des Écoles; c'est un homme discret, mais efficace et ses responsabilités particulières le mettent en relation étroite avec les muni-



Hervé Dumont

Né en 1943, historien suisse du cinéma, auteur de nombreux ouvrages encyclopédiques comme L'Histoire du cinéma suisse ou de biographies de cinéastes célèbres (Frank Borzage, Robert Siodmak, etc.), il a pris la succession de Freddy Buache à la tête de la Cinémathèque suisse. Nombre de ses œuvres consacrées aux rapports de l'Histoire et du Cinéma sont consultables gratuitement sur le site:

www.hervedumont.ch



Erich von Stroheim lors du «grand bal du cinéma» au Palace, à Lausanne, Claude Emery et la comédienne Denise Vernac (Memoriav).

cupaux. Quant à Emery, érudit, charmeur, enthousiaste, il est devenu président de la Fédération suisse des Guildes du Film et des Ciné-Clubs: le premier à l'oreille des autorités lausannoises, le second celle de tous les groupements cinéphiliques du pays. Survient le coup de tonnerre: en avril 1948, Bâle vire à droite et coupe les subsides des Archives du Film, car leurs fondateurs n'ont pas le profil politique souhaité et l'on fait (rien de nouveau) des économies sur le dos de la culture. D'ailleurs, le cinéma est-il de la culture? Pour les ciné-clubs de toute la Suisse, cela signifie que le robinet à films est désormais fermé: plus de Renoir, plus de Vigo, plus d'Eisenstein - et les collections déjà respectables réunies à Bâle vont être disséminées.

Saisis d'une fébrile inconscience, Emery et Favre prennent une décision historique en frappant au bureau de Pierre Graber, le syndic socialiste auquel Lausanne doit son essor après-guerre. Il est impératif pour la culture cinématographique du pays que quelqu'un reprenne le flambeau de Bâle, expliquent-ils. Sensible à leurs arguments passionnés, le futur Président de la Confédération finit par arranger le transfert des collections bâloises sur les rives du Léman. Parallèlement, Emery et Favre réunissent des personnalités de la ville susceptibles de constituer un noyau fondateur. La Cinémathèque suisse est constituée le 3 novembre 1948 dans les salons de la Guilde du Livre. Henri Gonthier, un notaire aux bras longs, est nommé président: il est l'unique caution juridique auprès des autorités. Albert Mermoud, l'éditeur, est vice-président. Autres co-signataires: Jean-Pierre Vouga et

Raymond Bech. Claude Emery, lui, devient directeur de la Cinémathèque, nomination que Freddy Buache saluera dans les colonnes d'Annabelle (oct. 1950). Quant à René Favre, bombardé secrétaire général, il assumera pendant 35 ans la comptabilité de la maison. Coup de génie ou simple signe du destin, la première adresse de la Cinémathèque se trouve à l'Économat de la Ville, rue Beau-Séjour 10 - très exactement au 4^e étage, dans le propre bureau de Favre. Une adresse prémonitrice quand on sait le rôle providentiel pour la Cinémathèque qu'ont joué les diverses syndicates de Lausanne dans les années à suivre, en particulier sous Jean Peytrequin, Georges-André Chevallaz, Paul-René Martin, Jean-Pascal Delamuraz, Yvette Jaggi. Quant aux précieuses collections bâloises, elles sont entassées dans les sous-sols de l'immeuble municipal. Elles n'y resteront pas longtemps - mais pour l'instant, Emery et Favre, un peu étourdis par les nouvelles responsabilités qui leur incombent, ont la vague impression d'avoir sauvé un noyé... Il leur faudra le soutien généreux d'Henri Langlois à Paris et les explications fournies des collègues de la FIAF aux congrès de Copenhague (1948) et de Rome (1949) pour que les deux néophytes cinémathécaires réalisent progressivement dans quels draps ils se sont mis.

En novembre 1950, Emery et ses amis du Ciné-club de Lausanne décident d'organiser un «grand bal du cinéma» au Palace, un scoop pour asseoir la nouvelle institution et lui assurer un large soutien public grâce à une pléiade de vedettes venues de France: Daniel Gélin, Danièle Delorme, Nicole Courcel, l'orchestre Claude Luther.

Sur conseil de Langlois, Emery se rend à Paris et invite Erich von Stroheim à parrainer l'événement. Une invitation en pays de Cocagne pour le génial cinéaste, alors presque sans ressources, qui accepte avec empressement; il laissera à Emery, atterré, une facture de whisky de mille francs (d'époque)! Or, loin d'être une promotion, l'inauguration vide les caisses, et pour Emery, les ennuis ne font que commencer: tiraillé entre les exigences contradictoires des ciné-clubs (auxquels il a fait des promesses qu'il ne peut tenir) et celles de sa nouvelle fonction de conservateur, il est bientôt acculé à la démission. C'est à ce moment que Freddy Buache, 26 ans, et qui a participé en bénévole aux festivités, entre en lice. La ville vient de le défrayer pendant deux mois pour établir un premier fichier général des films de la Cinémathèque et mettre en ordre la bibliothèque. À la veille du départ d'Emery, Buache, dans une lettre datée du 21 mars 1951, propose à René Favre sa candidature à la tête de ce qu'il appelle déjà le «Musée national du film». «Je suis prêt, écrit-il, à essayer de faire de la Cinémathèque une chose vivante et solide... à mettre sur pied, d'une manière scientifique, un centre de documentation et de culture cinématographique». Buache apporte d'emblée une vision, une détermination enflammée que sous-tend son tempérament de Capricorne. Suivront quatre décennies de combat exigeant, pour la reconnaissance de l'institution qu'il dirige, pour l'enrichissement des collections, pour le cinéma de qualité (notamment suisse), contre la censure, contre la facilité, contre le mercantilisme. ■ HD

(Extraits du discours d'Hervé Dumont prononcé lors de la fête du cinquantenaire de la Cinémathèque suisse, le 14 novembre 1998.)

IMPRESSUM

CultureEnJeu n°63

Septembre 2019

Éditeur responsable **Association CultureEnJeu**
Association pour la sauvegarde des ressources
financières des artistes de toute la Suisse

Rédaction

CultureEnJeu • Rue du Petit-Chêne 25
CH-1003 Lausanne
+41 (0)21 311 18 77 • info@cultureenjeu.ch
www.cultureenjeu.ch

Rédacteur en chef ad intérim

Frédéric Gonseth

Comité de rédaction

Joël Aguet • Vincent Arlettaz • Frédéric Gonseth
Corinne Jaquiéry • Gérald Morin • Pierre-Yves Muller
Marco Polli • Nadine Richon • Christine Salvadé
Chantal Tauxe

Identité visuelle & maquette

Elise Gaud de Buck • www.lélgo.com

Directeur financier

Stéphane Morey

Administration & abonnements

Micaela Campiche • secretariat@cultureenjeu.ch

Parution quatre fois par an

ISSN 1660-7678

Reproduction des textes autorisée uniquement avec
l'accord de l'éditeur et avec la citation de la source.

Impression

Ediprim SA • CH - 2501 Bienne

Illustrations & crédits photographiques

Couverture et illustrations: © Pitch Comment

8,10,11,13,19, 22, 25 @DR

6 Augustin Rebetez

22, 23 @Memoriav

25 F. Gonseth

Nouvelles du monde politique

par la Société Suisse des Auteurs (SSA)

La révision du droit d'auteur au Parlement

La révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur est entrée dans la phase parlementaire. Le projet de loi, reposant en grande partie sur le compromis d'un groupe de travail ad hoc et soutenu par les sociétés d'auteurs*, a subi au Conseil national des coups de griffes au détriment des artistes. Point de la situation telle qu'elle était connue fin juin 2019, au sortir de la session d'été des Chambres fédérales:

Chambres d'hôtel

A ce stade du dossier, les hôteliers ne devraient désormais plus verser de redevances pour la réception de programmes de radio et de télévision dans les chambres d'hôtel. Mais aucun hôtelier n'achèterait un aspirateur sans engager et donc payer le personnel qui s'en servira pour nettoyer les chambres. Pourquoi donc les artistes ne seraient-ils pas rémunérés pour leurs œuvres qu'ils et elles ont créées et qui divertissent les clients dans les chambres d'hôtel? C'est donc une exemption injuste. Le divertissement audiovisuel fait partie des prestations que les hôtels vendent à leur clientèle et ces redevances de droits d'auteur représentent d'ailleurs une charge très faible pour eux.

Bibliothèques

Sur un autre plan, rappelons que contrairement aux autres pays européens, il n'existe pas de droit de prêt en Suisse, cette proposition ayant échoué au stade de l'avant-projet face la vive opposition des bibliothèques. Le Conseil national est allé plus loin encore: les bibliothèques n'auraient, de fait, plus de droits de location à payer. Ces deux nouvelles exemptions à la rémunération des artistes mettent le compromis en péril: sous la bannière Swisscopyright, les sociétés de gestion continuent en ce sens leur travail de conviction auprès des député-e-s.

Vidéo à la demande

Il est très réjouissant que le droit à rémunération pour l'exploitation des

œuvres audiovisuelles en vidéo à la demande n'ait pas été remis en cause. Il permettra enfin aux scénaristes, réalisatrices et réalisateurs de participer aux recettes des plateformes, indépendamment des contrats qu'ils ou elles ont signés avec les producteurs dans ce domaine. Toutefois, contrairement à l'avis du groupe de travail initial et à la position des artistes concerné-e-s, ce nouveau droit à rémunération s'appliquerait également à la musique spécialement composée pour les œuvres audiovisuelles. Cette extension est inutile aux yeux des compositrices et compositeurs concernés et les sociétés de gestion espèrent que le Conseil national suivra le Conseil des Etats sur ce point.

Le Conseil des Etats fait mieux

Le Conseil des Etats quant à lui a suivi les sociétés de gestion sur ces trois points controversés (redevances pour la réception de programmes de radio et de télévision dans les chambres d'hôtel, droit de location dans les bibliothèques, exclusion de la musique des nouvelles dispositions concernant la vidéo à la demande) et s'est prononcé en faveur des artistes. Il maintient un privilège pour les bibliothèques publiques, mais dans une forme restreinte et donc admissible.

Suite de la révision

Le projet de loi élaboré est maintenant soumis à la procédure dite d'élimination de divergences entre les deux Chambres fédérales. Les points où elles se sont prononcées différemment ont d'abord à nouveau été traités dans la commission compétente du Conseil national. Elle a suivi le Conseil des Etats pour la vidéo à la demande et les bibliothèques, mais préconise le maintien de l'exemption pour les chambres d'hôtel. Le Conseil national se prononcera au cours de la session d'automne. Dans sa forme révisée, la loi pourrait entrer en vigueur en 2020 ou, plus probablement, en 2021.

* voir Journal de la SSA n° 121, printemps 2018.

Le modèle de contrat scénario de la SSA est traduit en allemand:
www.ssa.ch / de / Dokumente / Mustervertrag



En un peu plus d'un an à la tête de la rédaction, **Chantal Tauxe** aura fait progresser notre revue vers un contenu plus journalistique et une relation plus étroite avec l'actualité. Le poste de rédacteur-trice en chef de CEJ n'offrant qu'un temps partiel, ses compétences lui ont permis de trouver un poste intéressant qui l'absorbe entièrement. Mais elle restera une des plumes - largement bénévoles - de notre rédaction.

C'est **Alexandre Lanz** qui reprend le flambeau dès le prochain numéro. Journaliste professionnel, baigné dans le milieu des arts depuis sa plus tendre enfance avec une maman comédienne et responsable du Théâtre de Poche à Bienne, il a suivi une première formation dans la mode au Technicum de l'Habillement à Lugano avant de se diriger vers le journalisme culturel, dans des rédactions romandes, et notamment comme rédacteur en chef du magazine Edelweiss.

La LoRo soutient...

Un engagement populaire unique au monde - mais la prochaine Fête des Vignerons pourra-t-elle rester uniquement vaudoise ?

La Fête des Vignerons, nous en avons questionné le mode de financement dans un dossier en ce début d'année (CEJ 61, mars 2019). Isabelle Falconnier, contributrice de notre journal et déléguée médias de la FEVI, a donné sa réponse dans le numéro 62: la Fête «repose sur un engagement populaire unique au monde». Elle avait raison: le résultat est bluffant: il faut traverser un océan jusqu'au Carnaval de Rio pour rencontrer semblable engouement de milliers d'acteurs-figurants dans un «festspiel» superlatif mis en scène avec une rigueur qui, a priori, semble incompatible avec un

tel nombre d'«amateurs» bénévoles et de «tableaux» sans véritable dramaturgie. La réussite est musicale, costumière, technique (l'écran LED géant), poétique - Alice au pays des merveilles surgissant sur la Place du marché de Vevey. On ne peut que regretter que le spectacle soit intransportable - donc unique. Mais c'est aussi ce qui fait son originalité et son charme.

Avec moins de 1% de son budget, les 600'000 CHF que l'organe de répartition vaudois de la Loterie Romande a accordés à la Fête des Vignerons, ne semblent pas peser lourd dans la balance des 100 millions de la Fête. Si l'essentiel provient de la vente des billets et des sponsors, l'aide de la LoRo figure beaucoup plus haut dans la part publique au financement de la Fête et tout particulièrement dans celle des fondations (y compris une «fondation privée genevoise» et la Fondation Göhner basée à Zoug). C'est que, à tous points de vue, l'événement a fait éclater, plus encore que lors des éditions précédentes, le territoire vaudois. C'est d'une fête romande,

et même suisse qu'il s'est agi. Fierté des Vaudois, la Fête des Vignerons peut-elle rester vaudoise ?

Du point de vue du succès populaire et artistique, la volonté de poursuivre la tradition ne fera aucun doute. Mais elle se heurtera à l'explosion des coûts (d'autant plus si cette édition se conclut sur un déficit). S'il faut donc s'attendre à une volonté de maintenir la Fête des Vignerons «vaudoise», elle ne pourra s'épargner la recherche de nouveaux modes de financement - dont une des variantes pourrait être une «romanisation», appuyée d'une intervention de la Confédération. Et si les représentations sous l'égide des cantons, la présence des armillis fribourgeois, la mise en scène par un Tessinois y font déjà allusion, la prochaine génération, verra-t-elle d'autres cantons viticoles de Suisse (il y en a beaucoup!) proposer chacun son tableau avec ses figurants, dans une création pilotée par les Vaudois, mais décentralisée, convergeant sur la place du Marché de Vevey? ■FG



Tableau final réunissant, sous la libellule, l'ensemble des figurants (photo FG)



FESTIVAL DE CANNES
PRIX DU SCÉNARIO

NOÉMIE MERLANT
ADÈLE HAENEL

*Portrait
de la jeune fille
en feu*

LE CHEF-D'ŒUVRE PITTORISQUE
DE CÉLINE SCIAMMA
EN SALLES LE
18 SEPTEMBRE

VIDY THÉÂTRE
LAUSANNE

LAETITIA DOSCH
DOMINIQUE BOURG
FURLAN/DE RIBAUPIERRE
LA RIBOT/MONNIER/RODRIGUES
CATHERINE TRAVELLETI
DAVID MARTON
YASMINE HUGONNET
KRZYSZTOF WARLIKOWSKI
KAEGI/MELLE
CIRQUE TROTTOLA
HOMINAL/XABA
MYFTARI/NEZIRAJ/NEZIRAJ/RESHITAJ
FRANK CASTORF
LAGARTIJAS TIRADAS AL SOL
OLIVIA PEDROLI
RYCHNER/BÖSCH
COURVOISIER/GALVÁN
LINYEKULA/VIILLARD
MILO RAU
PASQUIER/ROSSIER
PHILIPPE QUESNE
CHLOÉ MOGLIA
ROMAIN DAROLES
FORESTIER/MEHDAOUI

© Kathy de Witt / Alamy Stock Photo

AOÛT 2019
JANVIER 2020

Votre annonce ici ?

**Vous souhaitez
publier une annonce
dans CultureEnJeu ?**

Contactez-nous à l'adresse :
pub@cultureenjeu.ch
pour connaître nos offres
et conditions.

Derrière chaque création audiovisuelle il y a des femmes et des hommes. Nous protégeons leurs droits d'auteur.

Nous favorisons la diffusion de vos œuvres
et assurons une rémunération équitable.



ssa société
suisse des
auteurs

Gestion de droits d'auteur
pour la scène et l'audiovisuel
Lausanne | 021 313 44 55
info@ssa.ch | www.ssa.ch

suissimage

Coopérative suisse pour les droits
d'auteurs d'œuvres audiovisuelles
Berne | 031 313 36 36
Lausanne | 021 323 59 44
mail@suisimage.ch | www.suisimage.ch

▶ ACTION SOCIALE

CULTURE ◀

210 MILLIONS

DISTRIBUÉS PAR LA LOTERIE ROMANDE CHAQUE ANNÉE
À PRÈS DE 3'000 PROJETS



SOUTIEN NUMÉRO 1 DE L'UTILITÉ PUBLIQUE EN SUISSE ROMANDE.

#AVECLORO

▶ PATRIMOINE

SPORT ◀